

19 septembre
2024

#conseilmunicipal #citoyenneté #délibération

 CITOYENNETÉ

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira **jeudi 19 septembre**, à 18h, en salle des mariages (Place Jean-Jaurès) et est ouvert au public.

[Le conseil municipal](#) représente les habitants. Il est chargé de régler par ses [délibérations](#) les affaires de la commune. Il vote le [budget](#), approuve le compte administratif, il peut créer et supprimer des services publics municipaux, décider des [travaux](#), gérer le [patrimoine communal](#), accorder des aides favorisant le développement économique. Pour exercer ses compétences, il adopte des délibérations.

Vous pouvez consulter dès aujourd'hui les comptes-rendus des [conseils municipaux précédents](#).

→ [Planning prévisionnel des conseils municipaux](#)